

Le 02/02/2009.

Mr DALLEST Jacques
Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de
Marseille
6 rue Joseph AUTRAM
13006 MARSEILLE

Monsieur le Procureur de la République,

Dans le cadre de mes fonctions, j'ai assisté à certaines malversations qu'humainement je ne peux plus accepter.

Je ne suis sûrement pas le premier à vous écrire.

J'espère que je vous apprendrai certaines choses qui vous permettront de mettre un terme à certains agissements qui déshonorent notre Département des Bouches-du-Rhône et maintenant la Communauté Urbaine de Marseille.

Je sais, pour en avoir parlé tant à des élus qu'à des fonctionnaires, que de nombreuses personnes sont outrées par ce qui se passe, même si aujourd'hui elles sont silencieuses plus par peur que par malhonnêteté ou par complaisance.

Un système a été mis en place pour détourner des sommes considérables non pas pour financer des campagnes électorales ou un parti politique, mais pour enrichir personnellement deux hommes et leurs complices.

Le coeur de ce système est constitué par Monsieur GUERINI Jean-Noël et son frère Alexandre.

La répartition des rôles est ainsi faite

GUERINI Jean-Noël est non seulement Président du Conseil Général, mais c'est aussi lui qui dirige de fait la Communauté Urbaine de Marseille et il a par ailleurs une totale maîtrise du Conseil Régional en l'état de l'absence régulière de son Président Michel VAUZELLE et de son désintéressement pour les affaires régionales qu'il délègue systématiquement.

L'autoritarisme dont il fait preuve est aujourd'hui devenu insupportable pour la plupart des élus, des dirigeants socialistes et des fonctionnaires.

Le silence est imposé aux témoins et l'obéissance est de rigueur tant pour les fonctionnaires que pour les élus qui sont systématiquement menacés et forcés d'obéir, parfois hélas achetés.

Cependant dès que l'on saura que le système se fissure, celui-ci s'écroulera immédiatement car il ne tient que par la peur.

Cette peur est entretenue par GUERINI Alexandre.

Il porte de façon visible, régulièrement, une arme à sa ceinture, de nombreuses personnes, dont moi-même, ont été témoin de ces ostensibles démonstrations.

Il se plaît à s'afficher avec des voyous, les plus en vue sur Marseille, il aime à parler fort comme eux, et les liens qu'il entretient avec ces personnes ne sont pas seulement amicaux et

intéressés, mais ils sont organiques. En effet les deux frères GUERINI sont associés avec un voyou, faisant partie du grand banditisme, et donc très défavorablement connu par les services de police.

Ces liens avec les voyous confortent cet environnement de peur qui les entoure et leur permet d'être obéis.

Les liens entre les voyous et les deux frères GUERINI existent depuis très longtemps notamment car les frères GUERINI ont le vice du jeu, et ce dans des proportions considérables.

Vos services pourront aisément vérifier cela car GUERINI Jean-Noël était un habitué des Casinos de Monaco, Deauville et encore récemment Megève.

Le fait d'être souvent vu dans ces établissements l'a conduit à jouer maintenant en Floride où il a d'ailleurs des intérêts financiers dans cette région.

Leurs domaines d'interventions sont multiples.

Lorsque Jean-Noël GUERINI est saisi de telle ou telle demande ou approche, il répond systématiquement : « Pour moi c'est mon frère qui négocie » et il donne un numéro de téléphone « 06.18... » celui de GUERINI Alexandre.

La personne comprend alors qu'elle devra payer GUERINI Alexandre pour le compte de son frère si elle veut obtenir ce dont elle a besoin.

En général il s'agit de choses auxquelles cette personne a plus ou moins droit la plupart du temps, mais qui lui sont refusées ou retardées tant qu'elle n'a pas payé.

Concernant certaines autorisations

Il est connu et « convenu » que toutes ouvertures de maisons de retraite et créations de lits se négocient par le versement de 50.000 euros en espèces que récupère soit Alexandre GUERINI, soit RAPEZZI Philippe (Président Directeur Général de SMA Environnement), cet individu est le prête-nom et l'homme à tout faire d'Alexandre GUERINI.

A titre d'exemple, Monsieur XXXXXXXXX (maison de retraite XXXXXXXXX) et Monsieur XXXXXXXX (maison de retraite XXXXXXXXX) ont été contraints de payer à quelque chose près la somme que j'ai indiquée précédemment.

Concernant l'OPAC

La plupart des travaux de plomberie, de peintures et sur les ascenseurs sont effectués par le truchement de sociétés appartenant en fait aux frères GUERINI.

La régularité avec laquelle certaines sociétés, toujours les mêmes, sont attributaires des marchés de l'OPAC, atteste des malversations permanentes qui entourent la passation desdits marchés.

Concernant un réseau d'associations

Il est d'usage que les hommes politiques fassent subventionner certaines associations qui leur sont favorables afin que celles-ci relayent un message -positif sur l'homme politique qui les aide.

En fait les frères GUERINI ont constitué un vaste réseau d'associations qui sont subventionnées par le Conseil Général, mais les subventions de ces associations ne sont pas utilisées par les associations qui en bénéficient, car les fonds sont retirés des comptes bancaires et remis à Alexandre GUERINI soit en espèces, soit par le biais de fausses factures.

A titre d'exemple, les associations suivantes sont fictives : CO.DE.RI.PAL (Comité de Défense des Riverains du Parc Longchamp), Info/Com 4/5 et Vivre et Quotidien (ces associations ont toutes leur siège social 140, rue Horace Bertin - 13005 MARSEILLE) . Cette adresse est celle de

l'ancienne permanence de Monsieur Antoine ROUZAUD qui pour mémoire est le Vice-Président en charge du nettoyage et des déchets à la Communauté Urbaine de Marseille...

D'autres associations subventionnées n'ont qu'une seule activité, celle de payer un loyer à une société civile immobilière qui appartient, par le biais de prête-noms, aux frères GUERINI.

Les liens avec le grand banditisme s'expliquent par la nécessité de transformer cet argent « légal » (fort apprécié par les voyous) en espèces (fort appréciées par les GUERINI).

Concernant les déchets

Même les grands faiseurs nationaux ont été mis au pli et à eux aussi il a été dit « C'est mon frère qui négocie pour moi ».

La question de l'audit environnemental commandé par la Communauté Urbaine de Marseille durant l'été 2008 a été particulièrement révélatrice.

Deux cabinets d'avocats se sont portés candidats pour réaliser cet audit.

Les services techniques de la Communauté Urbaine de Marseille ont rédigé un rapport favorable au cabinet MATHARAN et ont écarté le cabinet DE CASTELNAU (avocat habituel du Conseil Général sur les questions de déchets donc ne bénéficiant pas de toute l'impartialité nécessaire).

Furieux Jean-Noël GUERINI et son frère Alexandre ont dépêché NABITZ Jean-Marc (fonctionnaire au sein d'une société d'économie mixte du Conseil Général) pour refaire un rapport technique, cette fois-ci favorable au cabinet DE CASTELNAU.

Les fonctionnaires de la Communauté Urbaine de Marseille ont été outrés, mais par peur, ils n'ont pas réagi.

Bien entendu, ce fut le cabinet DE CASTELNAU qui fut choisi.

Concernant la décharge sur le terrain « Le Mentaure » à la Ciotat, un certain Monsieur SEMAIRE, aujourd'hui décédé, exploitait une activité de décharge de dépôt de boue et de branchage ne nécessitant pas d'autorisation préfectorale sur un terrain dénommé « Le Mentaure » à la Ciotat.

Mitoyen de ce terrain se trouvait une décharge publique.

La fameuse société SMA Environnement, qui est au coeur du réseau d'Alexandre GUERINI, et qui a été créée par celui-ci (et il y occupe toujours des bureaux) était particulièrement intéressée par ce terrain.

Cette société souhaitait donc récupérer ce terrain appartenant à la famille SEMAIRE/FREDON pour étendre la première décharge et gérer l'ensemble.

Pour se faire, le 22 novembre 2004, le Conseil Général a exercé un droit de préemption sur la fameuse parcelle que la famille FREDON/SEMAIRE avait été contrainte de mettre en vente et ce afin que le Conseil Général puisse préempter, n'ayant pas la possibilité d'exproprier rapidement.

Le Conseil Général a préempté le terrain en invoquant l'article L 142-3 du code de l'urbanisme car le terrain se trouvait dans un « espace naturel sensible ».

Aujourd'hui ce terrain est devenu une décharge publique et je vous laisse deviner, Monsieur le Procureur de la République, quelle est la société qui gère cette décharge dans « un espace naturel sensible ».

Concernant la Fare les Oliviers

Dans cette mairie, Alexandre GUERINI convoitait un terrain communal pour y établir une décharge.

Il a donc demandé au Maire de l'époque de lui vendre ledit terrain.

Le Maire a refusé et bien mal lui en a pris, car lors des dernières municipales en mars 2008, une liste socialiste s'est présentée contre lui avec des moyens considérables tant en gros bras qu'en espèces sonnantes et trébuchantes.

La campagne électorale a été d'une violence inouïe et le Maire sortant a été battu par le candidat d'Alexandre GUERINI.

L'une des premières mesures du nouveau Maire André CAMPAGNE a été de céder le terrain...

Concernant la décharge de Salon-de-Provence.

Une société dénommée Somédis a acheté à Alexandre GUERINI la société qui gère la décharge dite La Vautubière pour un montant de 36 millions d'euros.

La société d'Alexandre GUERINI bénéficiait d'une délégation de service public en date du 9 février 1999 qui devait bien entendu continuer à profiter à la société Somédis.

Sur pressions des frères GUERINI, le Conseil Communautaire Berre-Salon a prononcé la résiliation unilatérale de la convention de délégation de service public précitée et a confié la gestion de la décharge à une société « guériniste ».

Les factotums des frères GUERINI pour cette honteuse manipulation commerciale ont été MAGGI Jean-Pierre (conseiller général) et Michel TONON, le Maire de Salon.

Le gérant de la société Somédis, Bruno VINCENT, serait à mon sens intarissable sur les pratiques des frères GUERINI.

Concernant l'incinérateur

La démarche exclusivement financière des frères GUERINI au détriment de l'intérêt général apparaît de façon flagrante dans le revirement dont ils ont fait preuve sur le dossier de l'incinérateur.

Alors que la Communauté Urbaine de Marseille, sous la présidence de Jean-Claude GAUDIN, avait opté pour la signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre de traitement des déchets par incinérateur, Jean-Noël GUERINI en campagne électorale pour la Mairie de Marseille s'était positionné comme un ardent opposant à ce projet.

Lors d'une conférence de presse du 11 janvier 2008, le candidat socialiste à la Mairie de Marseille confirmait son opposition totale à l'incinérateur de Fos-sur-Mer en déclarant « Si je suis élu Maire de Marseille, je prendrai l'initiative d'un moratoire, j'engagerai un véritable débat et il y aura un référendum ».

Cette position politique servait largement les intérêts financiers de la famille GUERINI puisque l'alternative au projet de l'incinérateur était le traitement des déchets par méthanisation.

Or les entreprises bénéficiant de l'exclusivité du traitement des déchets par méthanisation appartiennent à Alexandre GUERINI via ses « amis associés ».

On peut donc se poser la question pourquoi après le basculement de la Communauté Urbaine de Marseille (sous le contrôle, de la famille GUERINI) celle-ci prend une position radicalement opposée à son programme électoral, en soutenant désormais le projet de l'incinérateur sans craindre de se contredire et d'affronter les principaux acteurs de son camp politique qui s'opposent à l'incinérateur, tels René RAIMONDI Maire de Fos-sur-Mer et Bernard GRANIER, Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN).

Cette prise de position s'explique par le rachat des entreprises appartenant indirectement à Alexandre GUERINI qui bénéficiaient de l'exclusivité du traitement des déchets par voie de méthanisation, par l'entreprise espagnole qui a le marché de construction de l'incinérateur [...]

Concernant la Communauté Urbaine de Marseille

Les interventions d'Alexandre GUERINI sont directes, il ne passe même plus par Eugène CASELLI, le Président de la Communauté Urbaine, pour donner les instructions aux fonctionnaires.

Afin de faciliter ce contrôle direct et permanent, les huit sous-directions ont été ramenées à quatre sous-directions et les nouveaux directeurs ont été reçus puis choisis par Alexandre GUERINI lui-même (alors qu'il n'a aucune fonction pour agir ainsi).

Les contrats de travail ont été négociés par Alexandre GUERINI [...]

Les dirigeants de la Communauté Urbaine de Marseille, à l'inverse de leurs convictions politiques, veulent privatiser la collecte des déchets ménagers dans les 1^{er}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille (pour commencer).

Ce manquement idéologique s'explique tout simplement parce que la passation de ces nouveaux marchés pour la collecte des déchets sera extrêmement lucrative pour les frères GUERINI.

Toutefois, les syndicats sont bien entendu hostiles à cette privatisation et c'est Alexandre GUERINI lui-même qui discute de cette question avec eux et notamment avec Monsieur Claude ARGY et Monsieur RUE Patrick du Syndicat FO.

Il utilise sa stratégie préférée, celle qu'il nomme lui-même « saucisson/bâton », il essaie dans un premier temps d'obtenir ce qu'il veut à « l'amitié » (selon son expression) en partageant en toute convivialité des charcuteries corses, si cela échoue il use du bâton (menaces, gifles, etc.).

Le plus symptomatique de cette main mise sur la Communauté Urbaine de Marseille est l'éviction dont vient d'être victime François Noël BERNARDI, Vice-Président de la Communauté Urbaine, Président du Groupe Socialiste et Président de la Commission des Appels d'Offres de la Communauté Urbaine.

Celui-ci s'est vu retirer la délégation de signature pour signer les marchés publics.

En effet, François Noël BERNARDI, en tant qu'avocat, connaissait parfaitement les risques à se rendre complice des agissements des frères GUERINI et il résistait, il a donc été démis de ses fonctions [...]

Alexandre GUERINI se vante partout d'avoir écarté celui qu'il appelle « l'albinos » (François Noël BERNARDI) et pouvoir faire ce qu'il veut avec celui qu'il nomme « brushing » (le Président Eugène CASELLI).

Les frères GUERINI se sentent intouchables grâce au puissant réseau d'influences, pour ne pas dire de connivences qu'ils ont su constituer au sein de la police de notre région [...]

Toute enquête confiée à la police serait vouée à l'échec et cela les frères GUERINI le savent parfaitement.

La Chambre Régionale des Comptes n'est pas non plus épargnée (d'où son silence) puisque au moins deux de ses magistrats ont pour l'un, son épouse et pour l'autre, l'un de ses enfants, qui émargent au Conseil Général,

La justice aussi n'est pas hélas épargnée, mais c'est le corps le moins touché et c'est la raison pour laquelle je m'en remets à vous [...]

Cette indiscutable force, cette puissance manifeste est en fait leur grande faiblesse, car les

frères GUERINI et notamment Alexandre GUERINI font preuve d'une rare imprudence particulièrement au téléphone. C'est leur excès de confiance qui vous permettra, si vous ouvrez une enquête, de faire cesser leurs agissements.

J'essaierai dans la mesure du possible de continuer à vous faire parvenir les renseignements que je pourrais glaner ici ou là, mais si rien ne bouge dans les tous prochains mois, je me laisserai comme les autres.

Si je venais à signer ce courrier, je n'engagerais pas que moi, mais aussi mes proches, et cela je ne le puis.

Voilà Monsieur le Procureur tout ce que je puis vous dire car vous demeurez le seul libre et capable d'agir.

Comme beaucoup d'autres, je m'en remets à vous Monsieur le Procureur de la République et vous prie de croire, en ma plus totale considération.

Non signé.